

Réunion du 5 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 5 octobre à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pascal VANSANTBERGHE, Maire.

Étaient présents :

Mme MAURICE Bernadette, M. PONSIGNON Daniel, M. VANSANTBERGHE Pascal, M. RAGOT Nicolas, Mme EBNER Laura, Mme DESVOY-JOPPE Béatrice, M BERTIN Pierre, , Mme GOBRON Aurélie, M. MILLON Luc, Mme BERNADAT Sylvie

Absent excusé : M. CHAMPONNOIS Jean-Luc

Secrétaire de séance : Mme BERNADAT Sylvie

1) Approbation du compte-rendu de réunion précédente

Après quelques modifications, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Enfouissement Réseaux / SIEM

- a) Dans la rue du Moulin, le réseau régional de télécommunication passe sous le trottoir. Afin de réaliser les travaux, l'enfouissement des réseaux actuels sera réalisé sur le trottoir opposé.
Sur la rue du Moulin, les candélabres seront posés côté du réseau basse tension.
La commune souhaite déposer une partie du réseau Télécom Grande Rue. La solution technique sera apportée la semaine prochaine.
- b) Un devis a été demandé pour l'éclairage public à l'entreprise PIERRE ELECTRICITE et la société SPIE.
Celui de la société SPIE s'élève à 41 992.10 € ht soit 50 390.52€ ttc et celui de la société PIERRE ELECTRICITE à 41 600€ HT soit 49 920€ TTC
À la suite de la consultation, et après délibération, le conseil municipal décide :
- d'attribuer le marché à l'entreprise PIERRE ELECTRICITE pour un montant de 41 600€ HT soit 49 920€ TTC pour les travaux d'Eclairage public SIEM Rue Maria-Galland, Rue du Moulin, Rue du Reu et Ruelle de l'Abreuvoir.

Résultat du vote : Pour : 10/10 Abstention : 0/10 Contre :0/10

3) Création d'un cheminement piétonnier / Passerelles

a) Une consultation pour la réalisation d'études géotechniques a été réalisée pour la construction des deux passerelles.

2 offres ont été reçues, une de la société GEOTECH pour un montant de 11 550€ ht soit 13 860 € ttc, l'autre de la société FONDASOL pour un montant de 4 210€ ht soit 5 052€ ttc.

À la suite de la consultation, et après délibération, le conseil municipal décide :

• d'attribuer le marché à l'entreprise FONDASOL pour un montant de 4 210.00€ HT pour la mission d'étude géotechnique pour la création de deux passerelles piétonnes.

b) Le relevé topographique demandé sur l'ensemble du projet sera réalisé le jeudi 8 octobre.

4) Aménagement de l'espace DESSAULE

Des devis ont été réalisés par la société PROVOOST pour la réalisation d'une haie de charmilles devant le parking du cimetière sur le terrain communal.

Après délibération, le conseil municipal valide le devis de charmilles avec une hauteur 125 pour la création d'une haie avec 3 entrées pour un montant de 3 680.93€ TTC

5) Personnel communal

Après avis favorable du centre de gestion de la Marne, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la modification des plafonds du RIFSEEP comme évoqué lors de la réunion de conseil municipal du 15 juin 2020 :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Adjoint Administratifs	Montants annuels maximums	Plafond
Groupes de fonction		
Groupe C1	11 340 €	1 260€
Groupe C2	10 800 €	1 200€

Résultat du vote : Pour : 10/10 Abstention : 0/10 Contre : 0/10

6) 11 novembre

La cérémonie de ce 11 novembre se déroulera à 11h comme les années passées. Cependant, en raison de la crise sanitaire actuelle, il ne sera pas organisé de vin d'honneur.

7) Plan local urbanisme intercommunal (PLUi)

Dans la perspective de la réalisation du PLUi, des réunions d'information et de concertation avec les communes membres de la communauté de communes vont être réalisées.

Le conseil municipal souhaite que l'ensemble du conseil municipal soit convié à participer à cette réunion.

8) Aménagement Grande Rue

- Un devis pour la réalisation de l'avant-projet concernant le projet d'aménagement de la Grande Rue sera réalisé.
- Les différents organismes nécessaires à la réalisation de ce projet seront avertis en amont (SIEM, Département, Véolia...)
- Un devis pour un levé topographique pour l'ensemble de la Grande Rue sera réalisé.
- Un devis pour une étude par caméra pour l'ensemble des réseaux de cette rue sera sollicité.

9) Convention avec un apiculteur

La commune de Nuisement sur Coole va mettre en place une activité apicole sur son territoire.

Cette activité s'inscrit dans le cadre d'une politique de sensibilisation à la biodiversité, dont les abeilles constituent un facteur essentiel.

C'est dans ce but que sont mises en place des activités et des animations qui permettent de faire mieux connaître aux citoyens, et notamment aux plus jeunes, l'activité apicole et les enjeux fondamentaux de la biodiversité et de la préservation de l'environnement.

A cette fin, il a été décidé de mettre un espace aménagé en rucher à disposition de Monsieur Christian FRANCOIS au lieu-dit La Dessaulle et prévoir le déroulement de l'activité apicole dans les conditions prévues par une convention

Après délibération, le conseil municipal décide :

- De valider la convention telle que présentée avec M. Christian FRANCOIS

Résultat du vote : Pour : 10/10 Abstention : 0/10 Contre : 0/10

9) Question diverses

- M. le Maire a été destinataire d'un courrier de M. le Maire de Vitry-le-François en raison des nombreux véhicules circulant sur la N4. Il suggère de délester une partie de cette circulation sur la RD 977 longeant Nuisement-sur-coole. Une réunion aura lieu le 12 novembre 2020 à ce sujet.
- Un devis sera réalisé pour l'éclairage devant la mairie.
Le conseil décide de demander un devis sur le modèle Communero 2.
- Projet Eolien : M. le Maire présente le plan de masse de l'implantation du projet éolien de Nuisement et Cheniers reçu de la société Nordex .
- Arbre/ Pylône Free : L'installation du pylône électrique va nécessiter l'abattage d'un arbre sur le terrain communal. La société FREE propose d'offrir un arbre en remplacement. Le conseil municipal souhaite que cet arbre soit un noyer.
- Point Eau Veolia : Une facture a été reçue pour le point d'eau agricole rue de l'église. Un courrier sera adressé aux personnes concernées par l'utilisation de ce site afin d'en définir la gestion et la facturation.
- Don du sang / 12 novembre 2020
- Alarme Bâtiment technique : Une démonstration du fonctionnement de l'alarme sera demandée pour l'ensemble du conseil municipal.

La séance est levée à 22h20.